



DÉCISION
PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT APPLICABLE À LA PADDLE RACE AGGLO DREUX DU
28 JUIN 2026
1.4 - Autres contrats

CLD/DM/OB/CN/DA
N°D2026-170

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026044-0001 du 13 février 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le code des sports,

Vu le 9.3° de la délibération n°CC2026-065 du conseil communautaire du 13 avril 2026 portant délégation d'attribution au Président pour élaborer les règlement de jeux et concours et décider des éventuels lots dont l'engagement financier est inférieur à 10 000 euros,

Vu le projet de règlement de la Paddle race agglo Dreux 2026,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux organise la manifestation sportive dénommée « Paddle Race Agglo Dreux » sur le site de la base nautique de Mézières-Écluzelles le 28 juin 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le règlement intérieur applicable à cette manifestation afin d'en encadrer l'organisation, les conditions de participation et les règles de sécurité.

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le règlement intérieur de la Paddle Race Agglo Dreux organisée le 28 juin 2026, annexé à la présente décision.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que ce règlement sera applicable à l'ensemble des participants et intervenants dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 04 JUIN 2026

Le Président

A blue ink signature of Christophe LE DORVEN, consisting of a stylized, sweeping line that starts from the left, curves upwards and then downwards, ending in a small vertical stroke.

Christophe LE DORVEN

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 04 JUIN 2026